



LE TRAIT d'UNION 974



ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADÉMIQUES - SECTION DE LA RÉUNION

AMOPA-RÉUNION

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU MERCREDI 17 AVRIL



Nombre de présents à l'AG : 33
au Cocktail : 31
Nombre de procurations : 18

La présidente prend la parole pour remercier Le Proviseur du Lycée Hôtelier « La Renaissance » pour son accueil et saluer les participants de la part de Monsieur le Recteur qui, pour des raisons d'agenda, n'a pu se joindre à nos travaux.

Puis elle adresse à tous les participants quelques mots de bienvenue et les remercie de leur présence. Elle évoque, avant de commencer notre Assemblée Générale, la soirée de la veille qui a vu l'embrasement de Notre-Dame de Paris, l'ébranlement de nos attachements, l'émotion de la planète tout entière, et cette interrogation sur **ce qui est constitutif de notre patrimoine** et qui fait lien entre nous. Elle est d'avis que **la langue française**, le cœur de notre préoccupation à l'AMOPA, fait partie, elle aussi, et au premier chef, de notre patrimoine, du socle sur lequel nous sommes construits.

Elle rend ensuite hommage à tous ceux qui nous ont quittés en 2018 : au début de l'année Michel ALBANY, Gilles VINCENT, puis Marie-Claude GUYON. Michel Albany était Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, Gilles Vincent et Marie-Claude Guyon Chevaliers. Michel Albany fut pendant 30 ans directeur du CDDP, puis du CRDP ; Gilles Vincent était chef d'établissement, Proviseur de ce Lycée « La Renaissance » ; quant à Marie-Claude Guyon, elle était Déléguée à la Formation Continue. Puis vint, à la mi-année, la disparition de Myrna DALLEAU, IA-IPR d'anglais, qui après sa prise

de retraite, devint Médiateur académique pendant 2 ans. 4 belles personnalités qui ont pris toute leur part au développement de notre académie.

Minute de silence.

Avant de passer à l'ordre du jour et d'aller dans le détail des différents rapports, l'assemblée doit procéder à une formalité administrative.. En effet, il est imposé à la Section d'examiner et de voter son nouveau Règlement intérieur. Or ceci n'a pas été prévu à l'ordre du jour. Nous devons donc procéder réglementairement à la modification de celui-ci.

Vote sur la modification de l'ordre du jour aux fins d'examen et de vote du nouveau Règlement Intérieur : modification adoptée à l'unanimité.

Seront ensuite abordés :

I - Le rapport moral

II - Le rapport d'activité

1) Remise des décorations

2) Les Prix Amopa

a) Défense et Illustration de la langue française

b) Concours académique paysage réunionnais

3) Le Grand Prix de l'AMOPA-RÉUNION

4) Les autres rapports

a) Bilan des sorties (p.5) b) Bilan Financier (p.6)

c) La communication d) Le règlement intérieur

III - Les élections

1) Élection du Bureau

2) Élection du Conseil d'Administration

IV - Orientations Générales pour 2019

V - Questions diverses .

.../...

(Suite du PV bas de page 6)

I. RAPPORT MORAL

Les Palmes Académiques ont été créées en 1808 par Napoléon ; **notre ordre**, cependant, n'a été fondé qu'en 1955 par le Président Coty.

Force est de constater que le Décret du 29 août 2018 a fait chuter le nombre de décorés ; alors qu'il y avait auparavant 7570 nominations annuelles possibles pour les Chevaliers, il y en a eu 4525 en 2018, pour les Officiers, le nombre est passé de 3785 à 1523. Seul le nombre de commandeurs est resté constant : 280.

Rappelons que **l'association des membres de l'Ordre des Palmes académiques**, a été fondée en 1962 ; c'est une association nationale, reconnue d'utilité publique en 1968, qui a pour but :

- de contribuer au **rayonnement de l'Ordre** des Palmes académiques
- de contribuer au développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse
- de défendre et de promouvoir la langue et la culture françaises
- d'organiser des manifestations culturelles, artistiques ou scientifiques, destinées à entretenir des relations amicales entre ses adhérents.

L'AMOPA-Réunion veut s'inscrire fidèlement dans ce cadre défini nationalement.

Enfin, l'effectif de la Section de La Réunion est, comme ces dernières années, en **augmentation**.

- **2014 : 125 adhérents**
- **2015 : 147**
- **2016 : 185**
- **2017 : 186**
- **2018 : 193**

II. RAPPORT D'ACTIVITE de l'année 2018

3 manifestations ont mobilisé le Bureau et sur une longue période : la **Remise des Décorations**, la **Remise des Prix** de nos concours, l'organisation du « **Grand Prix de l'AMOPA** ».

1. Remise des décorations des décrets de l'année 2018, a eu lieu en mars 2019

Reportée à cause des événements sociaux de la fin de l'année, elle a eu lieu le 1^{er} mars au Lycée Leconte de Lisle à St-Denis. Elle était présidée par M. Frédéric Joram, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'Arrondissement Nord et par M. Vêlayoudom Marimoutou, Recteur de l'Académie, et s'est déroulée devant 170 personnes.

La traditionnelle « causerie de l'A.M.O.P.A » a été prononcée cette année par Michèle Marimoutou-Oberlé, Professeur agrégé, Docteur en Histoire, Chercheur associé au CRHIA de l'Université de Nantes ; sa conférence avait pour titre « *L'engagisme, une page majeure dans l'histoire de La Réunion* », qui faisait écho aux Journées Internationales d'études sur l'engagisme de novembre 2018.

Michèle Marimoutou-Oberlé a captivé son auditoire par un exposé où la rigueur de l'historienne laisse poindre l'humanité de la conférencière...

.../...



.../... Les discours officiels ont mis en exergue le rôle fondateur de l'école dans la construction du citoyen : tolérance, sens du partage et de la fraternité... Puis est venu le moment d'émotion des récipiendaires : la remise de l'insigne. Solennels et chaleureux, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Recteur ont épinglé, tour à tour, les médailles. Pour remettre à Monsieur Mangata, très ému, sa cravate de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, ils ont agi de conserve...

Le cocktail était rehaussé cette année par la présence d'un **orchestre**, mais surtout par la prise en main de ce cocktail, pour la 1^{ère} fois, par les équipes du Lycée Hôtelier. Le travail de qualité des élèves, leur investissement, ont été longuement salués par tous et la soirée s'est clôturée par de vifs applaudissements à leur adresse... Cette cérémonie 2018 a distingué 40 Chevaliers, 7 Officiers et un Commandeur.

2. Remise des prix, nationaux et académiques, du concours « Défense et illustration de la langue française » le 8 juin 2018

a) Le Concours Défense et Illustration de la Langue française

Notre travail a commencé par la prise de contact avec la DAAC du Rectorat en septembre 2017, et la publication des sujets des concours. A la mi-mars, nous avons reçu plus de 300 copies sur les 1960 élèves qui ont participé en 2018 et avons procédé aux corrections, au classement, à l'établissement de notre propre Palmarès académique, à l'envoi des copies au jury national à Paris.

Un excellent partenariat s'est instauré avec la DAAC : elle nous apporte son appui logistique, assure la diffusion de l'information auprès des écoles primaires,

des Collèges, des Lycées et la Présidente remercie vivement Madame Delphine COLIN, Déléguée à l'Action Culturelle et à l'Education Artistique.

Elle salue aussi l'aide toujours fidèle des Chefs d'établissement, des professeurs de lettres retraités qui viennent nous prêter main forte lors de l'étape de la correction (Maïté Sauzet, Jean-Marc Merlo, Sylvie Coré).

Sur les 1960 élèves participants de 2018, nous avons eu 1 Lauréat national, 56 Lauréats académiques.

Comme à l'accoutumée maintenant, nous avons eu la grande joie de pouvoir remettre les « **Grands Prix des Institutions** » : « Le Grand Prix de la Présidente du Conseil Départemental » au meilleur Lauréat des Collèges « Le Grand Prix du Président de l'Association des Maires » au meilleur Lauréat des écoles. « Le Grand Prix de la Région Réunion » au meilleur Lauréat des Lycées. « Le Grand Prix de Monsieur le Président de l'Académie de l'île de La Réunion » et « Le Grand Prix de Monsieur le Recteur d'Académie » aux candidats les plus remarquables du Second Cycle.

Le vendredi 8 juin 2018, ce sont à nouveau 270 participants qui se sont réunis pour la Remise des Prix dans l'Hémicycle du Conseil Départemental au Palais de la Source, en présence d'élus, d'instances administratives et rectorales, de Chefs d'établissement et de parents, mais surtout, d'un grand nombre d'adhérents. La Présidente insiste sur le plaisir que nous avons de voir des adhérents dans l'Hémicycle ; c'est un soutien moral pour nous ; par ailleurs, ils participent à la remise des livres et nous apportent une aide notable.

Cette cérémonie, même si elle exige une organisation sans faille, est toujours source d'émotion et de bonheur pour nous.

.../...

.../... Faire en sorte que le livre continue d'avoir place dans le quotidien des jeunes, tel est notre objectif.

b) Abandon du concours académique « Paysages Réunionnais »

Ce concours n'a pas été accueilli très favorablement par les élèves ; nous l'avons **remplacé, à la rentrée 2018, par un autre concours académique « Un poème en voix et en images ».** (Jean SAUZET)

3. LE GRAND PRIX DE L'AMOPA -RÉUNION, destiné aux étudiants de la Faculté de Droit et d'Economie, avec le soutien de la MGEN et du Bureau National de l'AMOPA

Organisé pour la première fois à La Réunion en 2018, ce Grand Prix est destiné à récompenser, **parmi les étudiants « majors » des Masters II en Economie et en Droit 2017-2018,** un étudiant particulièrement méritant.

Après avoir déposé une lettre de motivation auprès du Doyen de la faculté de droit et d'économie, les candidats ont été invités à se présenter devant un jury, présidé par M. le Recteur, et composé d'adhérents de l'AMOPA, de membres de l'Université de La Réunion et de représentants des organismes partenaires du projet. L'entretien de 30 minutes avec le jury s'est attaché à découvrir celui qui sera le meilleur ambassadeur de La Réunion auprès des instances nationales que l'AMOPA se propose de faire découvrir au Lauréat. Il a porté essentiellement sur la personnalité du candidat, sur l'importance accordée aux valeurs d'aide aux autres, de partage, de loyauté, à ses projets et à ses ambitions.

Le Lauréat 2018, Flora Bigot, qui ne s'était jamais rendue en Métropole, s'est vu offrir un voyage aller/retour à Paris et un séjour d'une semaine dans la capitale, avec, au

programme, **un accueil du Président national de l'AMOPA, la visite de grandes**



Flora BIGOT lors de sa découverte du Palais du Luxembourg en compagnie de Mme Nassimah DINDAR Sénatrice de la Réunion et de M. Michel CANÉVET . Sénateur du Finistère .

institutions de la République (Assemblée Nationale, Sénat, Cour de Cassation, Cour des Comptes, CSA...). 2 propositions intéressantes de stage (l'une au Sénat, l'autre au Ministère des Outre-Mer) lui ont été faites...

Son hébergement et ses transports dans la capitale ont été pris en compte par l'AMOPA-Réunion. Le séjour a eu lieu durant la 3ème semaine de janvier.

Lors de l'AG de l'an prochain, nous reviendrons en détail sur cette action, dont la 2ème partie s'est **essentiellement déroulée en 2019.**

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans souligner que les actions de notre Section locale bénéficient du soutien financier de **l'AMOPA nationale** . Je dois rappeler aussi le partenariat de notre section avec la **MGEN, la MAIF et l'ASL.** Notre communauté d'objectifs avec elles nous permet d'envisager la faisabilité de nos actions avec plus de sérénité. J'adresse à tous les partenaires de l'AMOPA-Réunion les remerciements les plus vifs pour cet appui précieux.

Christiane ANDRÉ.



4a) BILAN DES SORTIES DE L'AMOPA-RÉUNION EN 2018 **présenté par Denis BAILLIF**

Le mercredi 13 juin 2018, visite de la Nouvelle Route du Littoral. On a dû refuser du monde. 35 personnes seulement ont eu le privilège de découvrir le site dédié aux Grands Chantiers. Après une courte présentation vidéo, les participants équipés de casques et chaussures de sécurité ont pris le car pour visiter le chantier de la NRL. 2 arrêts sur la route elle-même ont permis de contempler l'a du chantier. Une visite au Port à l'usine de préfabrication des voussoirs, avant le retour au Barachois. Sensationnel, extraordinaire et gigantesque.

Le samedi 30 juin 2018, à Tévelave, dans les hauts des Aviron. Belle affluence, 22 personnes sont venues suivre la conférence illustrée d'un diaporama « Des chiens au service des hommes » de Michel Eckert, éducateur de chiens, membre de la SMLH. Un personnage extraordinaire intervenant sur des lieux de séisme, dans le monde et à La Réunion, à la recherche de personnes disparues. Après une démonstration de chien de travail, ce fut le moment du repas-partage, très apprécié dans la fraîcheur des Hauts.

Le samedi 29 septembre 2018, sortie au Piton Cabri (Hauts de Saint-Louis). 17 inscrits, qui ont eu le choix entre 2 trajets de randonnée. Tous ont pris, faute de temps, le sentier de Bras Patates, avec au bout la vue superbe sur le cirque de Cilaos, avant de redescendre par une forêt quasi primitive et variée. Comme toujours dans nos sorties, le moment convivial du déjeuner, cette fois à l'Auberge « Le Vieil Alambic de la famille Deurveilher » a satisfait nos papilles.

Le 3 novembre 2018 : cette fois, le culturel et l'artistique ont été privilégiés. Visite du Palais des 7 Portes (Lieu d'Art Contemporain), avec pour guide Vincent Mengin, qui en est à l'origine et qui n'a eu de cesse de le faire évoluer (cf. résidences d'artistes...). Visite et pique-nique-partage inoubliables pour les 22 Amopaliens.

NB : la sortie prévue au Parc des Palmiers le samedi 21 avril 2018 au Tampon a été annulée. Elle aurait eu pour guide un des 2 fondateurs du Parc, André Tien Ah Koun. Sans doute ce site extraordinaire est-il trop connu ? Visite reportée car il sera intéressant de voir comment les 5000 palmiers ont grandi.

Denis BAILLIF, Secrétaire Adjoint.

4b) RAPPORT FINANCIER

présenté par Michel MONGELLAZ, Trésorier.

Je dois vous préciser que ce tableau (voir ci-après p6) est une présentation simplifiée des comptes adressés au siège national. Les comptes de la section sont intégrés au compte financier national qui sera présenté au vote de l'AG de La Grande Motte en mai prochain.

Pour la première fois, des conventions signées avec des partenaires de l'Education Nationale (MGEN, MAIF, ASL) ont permis de subventionner une partie importante des actions menées par l'AMOPA au profit de la jeunesse. La subvention de la MGEN (2 700 €) a été versée après le 1^{er} janvier 2019 et n'apparaît donc pas dans le tableau de l'exercice 2018 .../...



N°		RECETTES	DEPENSE	SOLDE
	SOLDE au 01.01.18			4 740,04
1	COTISATIONS	8 607,00	5 632,00	2 975,00
2	ABONNEMENTS	1 992,00	1 992,00	0,00
3	DONS	553,00	553,00	0,00
4	SUBVENTION SIEGE AMOPA	850,00	300,00	550,00
5	SUBVENTION MAIF / ASL	1 000,00		1 000,00
6	SORTIE TEVELAVE		85,38	-85,38
7	SORTIE LES MAKES	420,00	405,00	15,00
8	SORTIE L.A.C.	216,00	200,00	16,00
9	ASSEMBLEE GENERALE	1 230,00	1 350,00	-120,00
10	REUNIONS BUREAU		84,10	-84,10
11	REMISE DES PRIX		1 451,35	-1 451,35
12	GRAND PRIX DE L'AMOPA		1 076,47	-1 076,47
12	REMISE DE DECORATIONS	405,00	405,00	0,00
13	MEDAILLES		2 275,14	-2 275,14
14	GERBE MORTUAIRE		100,00	-100,00
15	ARTICLES AMOPA	98,00		98,00
16	T.D.U. Impression + Expédition		593,51	-593,51
17	FRAIS DE SECRETARIAT		117,17	-117,17
18	FRAIS DE CORRESPONDANCE		57,00	-57,00
19	SITE INTERNET		197,96	-197,96
20	FRAIS DE TENUE DE COMPTE		50,50	-50,50
	TOTAL	15 371,00	16 925,58	-1 554,58
	SOLDE au 31.12.18			3 185,46
	VARIATION du STOCK	4 345,00	2 265,00	2 080,00
	BILAN EXERCICE 2018			525,42

.../... A noter également une subvention de 850 € du siège national pour le Grand Prix de l'AMOPA.

A souligner l'importance dans le budget de la section de la quote-part des cotisations reversée par le siège (45 %). Par contre, il convient de rappeler que les contributions volontaires sont intégralement conservées par le siège.

De fait le bilan de l'exercice 2018 est positif (+ 525 €) compte tenu de l'augmentation importante du stock de médailles due au report de la remise de décorations de décembre 2018 à mars 2019.

Ce document est présenté pour information et ne sera pas soumis au vote de la présente assemblée.

Michel MONGELLAZ,
Trésorier.

4c - LA COMMUNICATION

Le Bulletin « Le Trait d'Union 974 » et le Site de l'AMOPA-Réunion sont des atouts essentiels pour la Section. **Jean SAUZET**, Membre associé, fait un nouvel appel à la réactivité des adhérents.

4d - LE NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE NOTRE SECTION (voir page 8)

Récemment remanié pour le mettre en accord avec les nouveaux statuts et le nouveau Règlement

Intérieur de l'AMOPA nationale, ce règlement est présenté par **Patrick HERVE**, Vice-Président. Le résultat du long travail de rédaction du



bureau est voté à l'unanimité des membres présents.

III. ELECTIONS :

1. Election du Bureau :

Le mandat des membres du bureau nommé le 4 décembre 2014 arrive à sa fin. Tous se représentent, à l'exception de Daniel PAYET (qui démissionne donc du nouvellement créé « Comité Consultatif »).

Sont réélus à l'unanimité des participants :

Christiane ANDRE, Patrick HERVE, Gilbert Louis HOARAU, Denis BAILLIF, Michel MONGELLAZ et Gilbert Henri HOARAU.

.../...

.../... Ils déclarent être prêts à assumer les mêmes fonctions au sein du nouveau bureau. Les élections aux différents postes auront lieu lors de la prochaine réunion du Bureau.

2. Election du Conseil d'Administration, dit « Comité Consultatif » :

Candidat : Michel REMY, ancien Proviseur du Lycée des Aviron représenté par Dominique REMY, Proviseur du Lycée Evariste de Parny.

Le Bureau entérinera sa candidature ainsi que celle de Monique AZIZOLLAH, cooptée depuis plusieurs mois et qui rend d'éminents services au Bureau.

Les « membres associés » de l'ancien Bureau (Jean SAUZET, Jean-Pierre BALOCHE) les rejoindront lors de la création officielle du Comité Consultatif qui reste ouvert à d'autres candidatures.

IV. ORIENTATIONS GENERALES pour 2019:

La Présidente expose cette orientation : approfondir les objectifs poursuivis en 2018 :

- défendre et illustrer la Langue française, au service de la promotion de la jeunesse
- promouvoir ainsi l'excellence pour tous car la maîtrise de la Langue française est le premier atout de la réussite
- **continuer de donner toute sa place à l'Ordre des Palmes Académiques aux côtés des autres Ordres** (Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite)
- **innover** en créant d'autres actions pour promouvoir la jeunesse, à l'instar de la création, en 2018, du **Grand Prix de l'AMOPA** à l'Université de La Réunion.
- **Les nouveaux projets (pour 2019) seront aussi fonction des apports des nouveaux membres du Comité Consultatif.**

Nous ne perdons pas de vue :

- -notre souhait d'organiser des conférences
- -la demande des écoles dépourvues de livres de bibliothèque en nombre suffisant
- -la publication de notre réserve de textes
- -notre contribution à la mémoire de l'école à La Réunion.

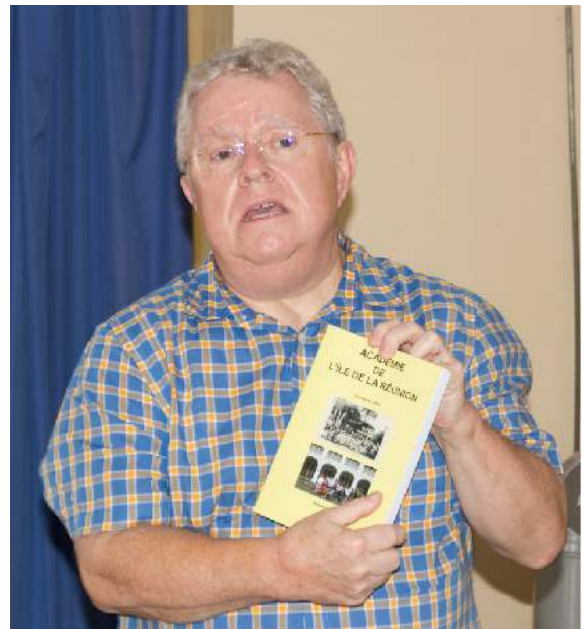
Remerciements appuyés de la Présidente au Bureau de l'AMOPA-Réunion pour son investissement et son indéfectible engagement. Patrick HERVE, Vice-Président, la remercie pour le

dynamisme du Bureau, son plaisir d'agir, toujours dans la convivialité et la bonne humeur.

V. QUESTIONS DIVERSES :

Il n'y a pas. La Présidente rappelle les dates de **l'Assemblée Générale de l'AMOPA**, à La Grande-Motte, les **25 et 26 mai**, et le souhait du Bureau national, lorsque c'est possible, de voir présents lors de cette manifestation le maximum d'adhérents.

L'idée de faire appel à des conférenciers comme Eric BOULOGNE et Jean-François HIBON est lancée. Ce dernier nous présente « Escales » Tomes 1 et 2. L'Académie de l'Île de La REUNION avait souhaité, il y a 3 ans, lancer une anthologie des récits de voyages qui couvre un éventail de 3 siècles. Jean-François s'y est attelé.



Dans ce cadre, il nous lit un texte de 1612, d'un navigateur ayant débarqué à La Réunion et ayant rédigé un récit de voyage... »

L'Assemblée Générale se termine à 17h40.

Pour clore la soirée, nous écoutons **la Conférence d'Eric BOULOGNE** intitulée « Au temps des Messageries Maritimes, la ligne Marseille-Réunion » (Cf p.10). Passionnant, captivant, didactique : les qualificatifs ne manquent pas. Merci encore !

Les participants se retrouvent ensuite autour d'un excellent cocktail dînatoire, servi sur place, dans cette salle de conférences du Lycée Hôtelier.

Denis BAILLIF, Secrétaire-Adjoint

AMOPA SECTION DE LA REUNION

Règlement intérieur de la section

ARTICLE 1

La section de La Réunion est administrée, sous l'autorité du conseil d'administration national, par un bureau de section de 6 membres ; ce bureau est élu pour 4 ans par les membres de la section réunis en Assemblée Générale.

L'appel à candidature pour l'élection au bureau doit être adressé au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à tous les membres de la section à jour de leur cotisation.

Pour cette élection, le vote peut se faire à main levée si le nombre de candidatures est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir. Aucun quorum n'est requis.

A l'issue de l'élection, le bureau se réunit pour élire un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire, un secrétaire adjoint.

Le mandat du président est renouvelable une fois.

Comme prévu à l'article 12.2 des statuts de l'association, le bureau de la section peut être élargi à tout adhérent de la section dont il estime le concours utile.

Cette formation élargie constitue le comité consultatif.

Les membres associés du comité consultatif sont cooptés par le bureau en fonction des missions qui leur sont confiées et qu'ils s'engagent à remplir. Ils ne prennent pas part au vote. La décision de cooptation est prise à l'unanimité des membres du bureau.

Le bureau de la section est la seule instance décisionnelle reconnue par les statuts de l'association nationale. Ses décisions sont prises par vote à main levée à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Pour délibérer valablement le bureau devra satisfaire à un quorum de la moitié des membres.

ARTICLE 2

Sympathisants

Peuvent avoir la qualité de « sympathisant » sur leur demande, les conjoints, veufs ou veuves de membres actifs ainsi que les personnes qui adhèrent aux buts de l'association. Cette qualité peut être retirée par décision du bureau de la section en cas de difficulté, sans qu'il soit nécessaire de motiver cette décision qui n'est pas susceptible d'appel.

Les sympathisants n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles.

ARTICLE 3

Membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur peut être attribué par le bureau de la section aux personnes qui rendent ou ont rendu à l'association des services signalés.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont reçu le droit de participer à l'assemblée générale avec voix délibérative sans être tenues de verser une cotisation

ARTICLE 4

Assemblée Générale de la section :

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association : adhérents (membres actifs, de soutien, bienfaiteurs) et membres d'honneur.

Pour prendre part aux différents votes, les adhérents doivent être à jour de leur cotisation de l'année précédente et/ ou de la cotisation de l'année en cours au 31 mars de l'année de l'assemblée générale (ou au 1^{er} janvier, si celle-ci se tient avant cette date).

Les sympathisants sont invités à assister sans voix délibérative à l'Assemblée Générale.

La convocation à l'Assemblée Générale, comportant l'ordre du jour, doit être adressée à tous les membres 15 jours au minimum avant la date de celle-ci, par voie électronique ou postale.

Le secrétaire de section ou le secrétaire adjoint dresse un procès-verbal de l'Assemblée Générale dans les mêmes conditions que celui des réunions de bureau.

ARTICLE 5

La section de La Réunion tient une comptabilité dont la responsabilité est confiée au trésorier de la section qui a en charge également la gestion d'un compte bancaire.

Le secrétariat national procède à l'appel et au rappel des cotisations.

La collecte des cotisations est effectuée par le trésorier de la section qui reverse l'intégralité des cotisations, abonnements et dons au siège de l'AMOPA.

ARTICLE 6

Le fichier des adhérents de la section est tenu à jour de façon coordonnée entre le secrétaire général de l'association et le secrétaire, en liaison avec le trésorier de la section ; le secrétariat national est tenu informé de toute modification intervenant dans les données personnelles relatives à chaque adhérent.

Les membres du bureau sont tenus par une obligation de confidentialité dans le recueil et la transmission des données.

ARTICLE 7

Le président de section est responsable devant le conseil d'administration de l'association de la gestion administrative et financière de celle-ci.

La responsabilité du président de section peut notamment être engagée vis-à-vis des instances nationales pour non-respect des dispositions statutaires et réglementaires propres à l'association ou pour engagement de dépenses non compatibles avec les ressources de sa section.

En cas de vacance d'un siège du bureau, celui-ci peut être pourvu provisoirement, sur proposition du président, par tout membre de l'association, sur décision prise à l'unanimité des membres du bureau.

Le poste est pourvu de façon définitive lors de la prochaine assemblée générale.

En cas de décès ou démission du président en cours de mandat, le vice-président assure l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

ARTICLE 8

Le présent règlement intérieur entrera en vigueur après approbation par l'Assemblée Générale de la section de La Réunion et validation par le conseil d'administration de l'AMOPA.



Au temps des Messageries Maritimes La ligne Marseille – La Réunion

*Il n'est plus besoin de présenter Éric BOULOGNE, depuis trois ans notre confrencier « traditionnel » de nos assemblées générales. Il est bien connu des participants à ces réunions, de ceux qui lisent le « Trait d'Union », ou de ceux qui visitent notre site web. Après « Le petit train longtemps », la vie de Roland Garros, il nous a proposé cette année de revenir au temps des paquebots qui étaient, et pour cause, le seul moyen de rallier La Réunion : c'était le temps des :
« Messageries Maritimes » .*

En 1871, issue de la Sté Anonyme des Messageries Nationales (1851-1853) et de la Cie des Messageries Impériales (1853-1871) et après la chute du second Empire, est fondée la Compagnie des Messageries Maritimes (1^{er} août 1871).

La Cie des Messageries Maritimes installe son siège à Paris, dans le quartier prestigieux de la Madeleine (8^e arrondissement). À Marseille, au départ et à l'arrivée de la ligne de l'Océan Indien, l'hôtel des Messageries se situe place Sadi-Carnot.

La Cie prend sa source dans les premiers bouleversements de la révolution industrielle, dans le développement des techniques et des moyens de communication, et l'expansion des conquêtes coloniales. Par-delà les océans, la Cie se doit de porter haut les couleurs et le prestige de la France.

— 0 —

Depuis 1859, on creuse un canal entre la Méditerranée et Suez (mer Rouge / golfe de Suez). En attendant le canal de M. Ferdinand de Lesseps, le port d'Alexandrie est la première escale et la première étape d'un voyage vers l'Océan Indien. Les passagers doivent prendre le train entre Alexandrie et Suez pour un voyage de deux jours avec une nuit au Caire.

(Inaugurée en 1852, cette ligne ferroviaire reliant Alexandrie à Suez (210 km) est la première ligne du continent africain.)

À Suez, où la Cie des Messageries Impériales dispose d'un atelier de réparation pour les navires à l'escale, les passagers sont accueillis sur un paquebot en partance pour l'Extrême-Orient.

La convention du 22 avril 1861 crée la ligne de l'Extrême-Orient (ligne de l'Indochine). Cette convention prévoit une ligne annexe permettant de desservir, depuis Aden, les Seychelles, La Réunion et l'île Maurice. Ainsi, après la traversée du golfe de Suez puis de la mer Rouge, nos passagers débarquent à Aden pour embarquer sur un autre navire en partance pour les Seychelles et La Réunion.....

**COMPAGNIE
des MESSAGERIES MARITIMES**

La Compagnie des MESSAGERIES MARITIMES assure un service régulier au départ de Marseille tous les 14 Jours avec escale à la POINTE-DES-GALETs réglée comme suit :

Voyage aller. - De Février à Septembre, les courriers arrivent de Tamatave et repartent sur Port-Louis le même jour, les opérations commerciales s'effectuant en rade, d'Octobre à Janvier, les courriers arrivent et repartent 5 jours après, les opérations s'effectuant dans le port de la Pointe-des-Galets.

Voyage retour. - De Février à Septembre, les courriers font une escale de 5 Jours dans le port de la Pointe-des-Galets avant de relever sur Tamatave et la France, d'Octobre à Janvier, le départ a lieu le même jour que l'arrivée, les opérations s'effectuant en rade.

Cet itinéraire est susceptible de toutes modifications imposées par les circonstances.

Pour leur renseignements, s'adresser :

à PARIS	à MARSEILLE
12, Boulevard de la Madeleine	3, Place Sadi-Carnot

et dans les Agences de la Compagnie, à Saint-DENIS, la POINTE-DES-GALETs et dans tous les ports où les navires font escale.

1933-1935 . Collection Éric Boulogne

Retrouvez sur notre site la suite de ce passionnant voyage dans le temps :

<https://www.amopareunion.com/reunion-themes>

(bas de page)